

MADAME, MONSIEUR,

Vous avez choisi de mettre votre enfant au monde dans un des établissements adhérents au Réseau Méditerranée PACA CORSE MONACO, réseau de santé constitué de professionnels travaillant autour de la naissance. En mutualisant les compétences de chaque professionnel et en harmonisant leurs collaborations, le travail en réseau permet une organisation plus performante.

Ainsi face à la nécessité de renforcer la surveillance médicale, vous pourrez être hospitalisée (pour votre grossesse et/ou votre enfant après sa naissance) dans un autre établissement. C'est ce que l'on appelle « **LE TRANSFERT** ».

En effet, toutes les maternités ne disposent pas des mêmes plateaux techniques :

1. **les maternités de type I** assurent la prise en charge des grossesses à bas risque et des nouveaux nés sans problème;
2. **les maternités de type II** (A et B) assurent la prise en charge de nouveau nés nécessitant un service de pédiatrie néonatale, avec soins intensifs pour les types IIB ;
3. **les maternités de types III** ont une réanimation néonatale, pour les grands prématurés et les enfants nécessitant les soins les plus lourds.

Lorsque la situation médicale est stabilisée, les professionnels sont soucieux de vous rapprocher, vous et/ou votre enfant de votre domicile afin de poursuivre votre hospitalisation dans des conditions optimales tant au niveau médical que personnel et familial. Cette organisation permet également une meilleure gestion des places des services d'urgence en libérant des lits d'hospitalisation. Vous et/ou votre enfant serez alors rapatrié(e) dans un établissement de type IIA, IIB ou votre établissement d'origine. C'est ce que l'on appelle « **LE RE-TRANSFERT** ».

Ces deux actions sont coordonnées par les équipes médicales travaillant en collaboration avec les maternités des Centres Hospitaliers Universitaires de Marseille et de Nice et centralisées par les SAMU départementaux.

Le mode de transport, terrestre (ambulance) ou aérien (avion ou hélicoptère), sera choisi par le médecin régulateur du SAMU en fonction de votre état de santé (ou celle de votre enfant), des conditions climatiques et géographiques, de la distance à parcourir.

Si vous le souhaitez, vous pouvez avoir des renseignements complémentaires sur le site du réseau de périnatalité de PACA

<http://www.reseaperinatmed.fr>